



Fin de période d'essai et accord amiable

Par **mathieu33**, le **18/10/2013 à 10:01**

Bonjour,

Mon employeur m'a fait signer un papier comme quoi dans maintenant trois semaines je ne ferais plus partie de leur effectif. Jusque là, tout est OK. Cependant j'ai trouvé du travail ailleurs, mais pas encore signé la promesse d'embauche. Je rédiger et signer un document avec mon employeur actuel pour mettre fin plus tôt à ma période d'essai pour me libérer au plus tôt de ces obligations. Ma question est la suivante: [s]En signant ce document "amiable" par dessus dessus le document (déjà signé) de fin de période (et donc de contrat) à leur initiative, vais je perdre mes droits au chômage? la rupture de la période d'essai deviendra t'elle mon initiative? (je me pose ces question au cas ou ma futur embauche capoterais et que je me retrouvais sans rien... [smile17][/s]

Je vous remercie d'avance pour les informations que vous me donnerez!

Bonne journée [smile3]